



**Message de monseigneur Rey
aux fidèles du diocèse de Fréjus-Toulon
à l'approche des échéances électorales.**

Ce message est en cours de diffusion aux paroisses et communautés du Var.

Tous les Français sont appelés dans les jours qui viennent à exercer leur devoir civique au cours des prochains scrutins présidentiel et législatif. Des questions décisives sont en jeu : **quelle société voulons-nous** pour nous-mêmes et nos enfants ? Dans un contexte de crise, comment garantir **la dignité de chacun**, en particulier des exclus et des plus démunis, assurer **le vivre ensemble** et **la paix sociale** ? **Quel mode de vie éclairé par l'Évangile désirons-nous proposer à tous** comme une espérance ? Comment l'application du **principe de laïcité** peut-il donner place à l'expression publique de **la liberté religieuse** ?

Comme les évêques de France l'ont rappelé en octobre dernier [1], le contexte de crise financière, économique et sociale que nous vivons rend encore plus urgente la participation éclairée de tous aux prochains scrutins et, au-delà des périodes électorales, de porter le souci du bien commun et de la justice, en vue d'édifier une société plus solidaire et plus respectueuse de « **l'écologie de l'homme** » et de son environnement.

Chacun d'entre nous a « **un devoir moral de cohérence** » entre sa foi et son engagement civil et politique . En 2002, dans une Note adressée spécialement aux catholiques engagés en politique [2], le Cardinal Ratzinger soulignait « *que la conscience chrétienne bien formée ne permet à personne d'encourager par son vote la mise en œuvre d'un programme politique ou d'une loi dans lesquels le contenu fondamental de la foi et de la morale serait évincé* » . Il n'est permis à personne de « *soutenir par son vote* » des programmes ou des lois qui contreviennent gravement à la dignité de la personne humaine créée à l'image de Dieu.

Dans leur déclaration d'octobre 2011, les évêques de France ont identifié plusieurs points de discernement. Parmi eux, il y en a trois que le Pape Benoît XVI a déclaré être des « **principes non-négociables** » [3]. Je le cite :

-
- ▶ **la protection de la vie** à toutes ses étapes, du premier moment de sa conception jusqu'à sa mort naturelle ;
 - ▶ **la reconnaissance et la promotion de la structure naturelle de la famille** - comme union entre un homme et une femme fondée sur le mariage - et sa défense contre des tentatives de la rendre juridiquement équivalente à des formes d'union radicalement différentes qui, en réalité, lui portent préjudice et contribuent à sa déstabilisation, en obscurcissant son caractère spécifique et son rôle social irremplaçable ;
 - ▶ **la protection du droit des parents d'éduquer leurs enfants.**
-

Comme pasteur de ce diocèse et au moment où vous vous apprêtez à exercer votre devoir de citoyen, j'invite chacun à honorer ces principes d'humanité, que nous rappellent le Christ et son Église.

L'Église n'a pas à donner des consignes de vote ni à se prononcer en faveur de tel ou tel candidat, mais la responsabilité morale et spirituelle inaliénable qui lui revient, est **d'éclairer les consciences** sur ce qui porte gravement atteinte aux fondements éthiques et anthropologiques de la vie, de la famille et de l'éducation.

Que la lumière du Ressuscité éclaire nos consciences et les consciences de ceux à qui le destin de notre pays va être confié !

+ *Dominique Rey* - Evêque de Fréjus-Toulon

[1] Élections : un vote pour quelle société ?, Déclaration du Conseil permanent de la Conférence des évêques de France au sujet des élections présidentielles et législatives de 2012, 3 octobre 2011 [2] Congrégation pour la Doctrine de la Foi ; Note concernant l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique, approuvée par Jean-Paul II et publiée le 24 novembre 2002, nn.6 et 9. [3] Benoît XVI, Discours aux participants au congrès promu par le Parti populaire européen, 30 mars 2006